

FRANCONVILLE

Meurthe-
et-
Moselle
(54)



Notre village
N° 57



3 juillet 2023

Photo : © Hervé Colson

La Mairie sera fermée
les 14 et 21 juillet 2023

Prévention Risque incendie : arrêté / Opération tranquillité vacances
Sécurisation traversée du village terminée

À SAVOIR

Arrêté préfectoral du 30 juin 2023 relatif à l'emploi du feu en vue de la prévention du risque d'incendie de forêts et de végétaux dans le département de la Meurthe-et-Moselle. En voici l'extrait

Article 1^{er} : Les feux festifs de type bûcher, feux de la Saint-Jean ou feux de camp ainsi que tout spectacle de feux sont interdits.

Article 2 : Les feux de cuisson (barbecue, réchauds,...) sont interdits. Par dérogation, ces feux sont autorisés sur des terrains privés si une ressource en eau prête à être utilisée immédiatement et en permanence est disponible.

Article 3 : Tout feu en forêt, y compris pour les ayants droit, ainsi que tout brûlage des résidus agricoles sont interdits.

Article 4 : L'usage, le port ainsi que la production de toute type de flamme (briquets, allumettes,...) sont interdits dans l'ensemble des bois, forêts et landes du département de Meurthe-et-Moselle. Il est également interdit d'y fumer ou d'y jeter des objets enflammés.

Article 5 : L'utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, quelle qu'en soit la catégorie, est interdite :

- sur l'espace public ou en direction de l'espace public,
- dans les lieux de grands rassemblements de personnes, ainsi qu'à leurs abords immédiats,
- dans les espaces naturels, y compris les espaces forestiers.

Article 6 : Par dérogation à l'article 5, sont autorisés les spectacles pyrotechniques tels que définis au décret du 31 mai 2010 visé et les feux d'artifices organisés par des collectivités territoriales à la condition qu'ils soient tirés par un artificier qualifié.

Article 7 : Tout type de lâcher de lanternes volantes, quelle que soit sa dénomination commerciale, est interdit dans l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle.

Article 8 : Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet du 1^{er} juillet 2023 au 7 juillet 2023 inclus.

Sécurisation de la traversée du village



Suite au déplacement du passage piéton et la pose de nos nouveaux piétons Arthur et Zoé, les travaux d'aménagement pour assurer la sécurité de tous, sont terminés.

Arthur & Zoé sont des figurines historiques de signalisation pour assurer une meilleure sécurité et la protection des écoliers aux abords de toutes les zones à risques.

Arthur & Zoé sont fabriqués en fibre de verre et résine polyester, ils mesurent 1,58 m pour un poids de 11 kg



CONCOURS

Pétanque

Malgré le temps incertain, le vent puis une petite pluie, ils se sont affrontés durant 4 heures et 20 minutes sur les usoirs du village en attendant d'avoir le prochain vrai terrain de pétanque. Toutes les équipes se sont rencontrées et les vainqueurs de l'an dernier ont été détrônés. Les scores ont été très serrés et le dernier run des duels a été crucial pour le classement. Deux équipes ont terminé ex-aequo avec quatre victoires. Il a fallu les départager au score et la troisième équipe a réussi trois parties. Les vainqueurs sont Clay et Philippe suivis de Gérard et Mickael puis Eve et Tom.



Un bel après-midi de détente et de bonne humeur apprécié de toutes et tous, qui s'est achevé par le pot de l'amitié et la remise des prix. Les gagnants ont reçu des médailles et bons d'achat pour le magasin Intersport et un trophée pour les vainqueurs.

Félicitations à toutes et tous les participants qui n'ont qu'une hâte de détrôner les vainqueurs l'an prochain.

À SAVOIR

Opération tranquillité vacances

Vous partez bientôt en vacances ?

Afin d'éviter les cambriolages, inscrivez-vous à l'Opération Tranquillité Vacances.

Les services de police ou de gendarmerie se chargent de surveiller votre logement et vous préviennent en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Pour vous inscrire, deux solutions :

- le service en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241> (à l'aide d'un compte FranceConnect)
- vous rendre en brigade de gendarmerie.

Votre inscription doit être effectuée : au plus tard la veille du départ à la gendarmerie.

Contre les **cambriolages**,
les **bons réflexes** !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Bonnes vacances à toutes et tous

Chaque
geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES



**INFO
SÉCHERESSE**

**Nous consommons
148 litres d'eau
par jour et par personne.**

**Ce qui consomme le plus à la maison :
l'hygiène corporelle.**

39% de l'eau que nous utilisons au
quotidien sert à cela :
douche, brossage de dents, rasage...

Source : ADEME

